

*Questions orales*LA VIOLATION DES TRADITIONS PARLEMENTAIRES
APPAREMMENT CONSTITUÉE PAR LA NOMINATION D'UN
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre sur le même sujet. Je dirai tout d'abord au ministre que personne ne veut le libérer de l'obligation de faire rapport au Parlement de ces questions. Le problème n'est pas là.

Voici la question que je pose au premier ministre: considérant que l'une des premières responsabilités du cabinet, dans notre régime parlementaire, est d'exercer un contrôle financier sur les activités du gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

M. Broadbent: . . . et comme le vérificateur général a recommandé la nomination d'un fonctionnaire qu'il a désigné du nom de contrôleur général qui ferait rapport au président du Conseil du Trésor, le premier ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi ce serait une violation de notre tradition parlementaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le sous-ministre aurait alors deux chefs, l'un étant son propre ministre et l'autre le contrôleur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: On a posé la question pour obtenir des éclaircissements. Je tente de l'éclaircir. J'ajouterai que cette décision d'établir une commission royale d'enquête a été prise après une très longue discussion avec l'Auditeur général . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . qui reconnaît la complexité de la question dont certains députés de l'opposition ne semblent pas vouloir se rendre compte, et qui a consenti à l'établissement de la commission royale d'enquête. Il est vrai que conformément à ses attributions, il aimerait que cette initiative soit prise plus tôt, mais il a accepté l'établissement d'une commission royale d'enquête parce qu'il se rend compte de la complexité de la question quand il s'agit de diriger le Parlement et un ministère de l'État.

M. Broadbent: Étant donné que le Conseil du Trésor a bien d'autres obligations et responsabilités en plus de celle de contrôler les finances et que d'autres gouvernements provinciaux du Canada ont déjà jugé bon de créer un poste comme celui que recommande l'Auditeur général pour se donner un pouvoir de contrôle sur les dépenses de tous leurs ministères, pourquoi le premier ministre ne pense-t-il pas que le précédent sensé établi par d'autres gouvernements, qui fonctionne bien et permet d'éviter le gaspillage de centaines de millions de dollars, devrait être suivi au niveau fédéral?

M. Trudeau: Il y a à l'intérieur du Conseil du Trésor le poste de sous-secrétaire. Le titulaire de ce poste remplit en partie la fonction qui est recommandée ici. Si, comme le signale le président du Conseil du Trésor, nous pouvons actuellement répondre à 90 ou à 98 p. 100 des exigences de l'Auditeur général, il me semble raisonnable que le Parlement

[M. l'Orateur.]

ne prenne pas nécessairement une attitude sectaire là-dessus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . mais qu'il prenne conscience du problème très réel que cela peut poser au Parlement et à son bon fonctionnement.

M. Fairweather: Ne mélangeons pas les choses. La survie du gouvernement, ce n'est pas pareil.

M. Trudeau: Je ne suis pas d'accord avec le député de Fundy Royal. Nous sommes en train de parler de ce gouvernement-ci, monsieur l'Orateur. Je crois ne pas dévier. Si le député parle de gouvernement sous la forme parlementaire de la démocratie, il ferait bien de mieux s'informer et d'examiner les conséquences.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, et il se peut qu'un grand nombre de nous ait à s'informer.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Puisque personne ne recommande qu'on abolisse la charge de l'Auditeur général qui fait directement rapport au Parlement, que l'on s'est borné à recommander la création d'un deuxième poste et que le cabinet continuerait à être responsable de sa gestion financière, le premier ministre peut-il clairement expliquer à la Chambre ce qu'il entend par violation des droits parlementaires dans cette affaire?

M. Trudeau: Je pourrais peut-être formuler la réponse d'une autre façon. L'Auditeur général voit ces problèmes du point de vue de la comptabilité: c'est un expert-comptable. Il a été conseillé par nombre de ses pairs et il propose des moyens de diriger le gouvernement. C'est un point de vue que je respecte, mais ces propositions viennent d'un professionnel en la matière et se fondent sur l'expérience qu'il a sur la façon de diriger de grosses entreprises, en somme le secteur privé.

M. Hnatyshyn: Quelle insulte pour l'Auditeur général!

M. Trudeau: Tous les parlementaires devraient pouvoir comprendre, il me semble, que notre institution ne doit pas nécessairement être dirigée de la même façon que l'envisagent les comptables.

Des voix: Bravo!

Une voix: Elle doit être dirigée honnêtement et efficacement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous devriez suivre les règles.

M. Trudeau: Mais, il y a ici des questions qui dépassent le domaine de la simple comptabilité; ce sont des questions portant sur la fonction publique, qui touchent les sciences politiques de même que le système parlementaire. C'est pourquoi, en créant cette commission royale d'enquête, nous avons fait en sorte qu'elle ne soit pas composée uniquement de comptables mais également de gens connaissant bien les divers ministères et leur organisation et de gens connaissant le système parlementaire; c'était à notre avis très important.